

**2016:08:01
(C.M. Art.
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois d'août 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller
 Jérôme Boudreault, conseiller

Absents : Emmanuel Tremblay, conseiller
 Guy Houde, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 séance ordinaire du 04 juillet 2016
4. Lecture et adoption des comptes de juillet 2016
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Municipalité St-Félix-D'Otis Nathalie Sergerie : demande lettre d'appui concernant le dépôt du projet Priorité aînés sécurité
 - 5.2 Municipalité de Rivière-Éternité : invitation mairesse à un concert (35\$)
 - 5.3 Souper spectacle Festival de la Chanson de St-Ambroise (table MRC) 80 \$/personne
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 MRC du Fjord : Approbation 130 certificats d'évaluation de la MRC-du-Fjord-du-Saguenay
 - 6.2 Avis de motion adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 6.3 Avis de motion adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
 - 7.1 Régie incendie du Bas-Saguenay : mandat pour évaluation des équipements, camion et formation
 - 7.2 Régie incendie du Bas-Saguenay : partage des coûts pour évaluation
8. TRAVAUX PUBLICS
9. URBANISME
 - 9.1 Mathieu Tremblay, arpenteur, demande d'approbation du dépôt au cadastre du lot 51-5, rang 1 Est, Canton de Dumas, propriété de Jacques Gaudreault, recommandé par le CCU

- 9.2 Demande de lotissement Olivier Boucher pour une subdivision d'une partie du lot 10-1, Rang 1 Sud, chemin St-Étienne, recommandé par le CCU
- 9.3 Demande de lotissement Richard Lemieux et Sharon Lynch d'une subdivision d'une partie du lot 53-4, Rang 1 Est, Petit-Saguenay, recommandé par le CCU
- 9.4 Demande de permis de Bruno Boulianne dans le PIIA
- 9.5 Centre de dépôts secs
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11. VARIA
- 12. Rapport des dossiers municipaux
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2016:08:165 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:08:166 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2016
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:08:167 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **22 626.54 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2016:08:168 APPUI ET PARTENARIAT AU PROGRAMME P.A.S. (PROGRAMME AÎNÉS SÉCURITÉ) (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la table de concertation du Bas-Saguenay qui regroupe les élus et principaux intervenants des cinq municipalités du territoire, fait une demande d'aide financière à Québec amis des aînés (QADA) volet Soutien aux actions communautaires, pour mettre en place un Programme P.A.S. (Priorité Aînés Sécurité);

CONSIDÉRANT que le P.A.S. améliorera les conditions de vie des aînés en s'assurant de faire la promotion et la prévention de leur sécurité sur quatre points : la sécurité alimentaire, la sécurité des médicaments, la sécurité au niveau du vol et des incendies et la sécurité au niveau des chûtes;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Bas-Saguenay accommoderont, selon les besoins, les ressources en place fournissant des espaces de bureau et un encadrement des ressources humaines dans les différentes localités afin que ces dernières soient efficaces en connaissant rapidement les organismes et les aînés qui tissent le réseau social de nos communautés;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la présentation de la demande d'aide financière de la table de concertation du Bas-Saguenay dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA), pour la mise en place d'un programme P.A.S. au Bas-Saguenay.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à participer au projet sous forme de prêt d'espaces de bureau et un encadrement des ressources humaines.

5.2 2016:08:169 ACHAT 1 BILLET CONCERT 135^e ANNIVERSAIRE STATUE NOTRE-DAME-DU-SAGUENAY 35\$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rivière-Éternité organise un concert pour célébrer le 135^e anniversaire de la statue Notre-Dame-du-Saguenay présentant des œuvres du caporal-chef Martin Lapierre, jouées par l'Ensemble Talisman sous la direction de Luc Beauchemin, le 14 août prochain à l'église de Rivière-Éternité, au coût de 35 \$ du billet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire participer à cette activité en achetant un billet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay achète un billet au coût de 35 \$ (Ch. 4676) pour le concert 135^e anniversaire de la statue Notre-Dame-du-Saguenay du 14 août prochain à Rivière-Éternité.

**5.3 2016:08:170 ACHAT 2 BILLETS SPECTACLE FESTIVAL CHANSON
SAINT-AMBROISE 160 \$ (C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le président d'honneur, M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, invite à un souper spectacle de Robert Charlebois dans le cadre du 25^e anniversaire du Festival de Saint-Ambroise, le 12 août au coût de 80\$ du billet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire participer à cette activité en achetant deux billets;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay achète deux billets au coût total de 160 \$ pour le souper spectacle de Robert Charlebois dans le cadre du 25^e anniversaire du Festival de Saint-Ambroise.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**6.1 2016:08:171 APPROBATION 130 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 55 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2013-2014-2015, ainsi que 75 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 juin 2016 pour un montant total de 3 811.38 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 55 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2013-2014-2015 pour une variation totale de **206 600 \$**.

Rôle d'évaluation 2013-2013-2015

55 certificats d'évaluation # 15-103 au 15-157

Évaluation au 04-04-2016 =	39 471 000 \$
Variation =	+206 600 \$
Évaluation au 21-06-2016 =	39 677 600 \$

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 75 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **208 500 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

75 certificats d'évaluation # 16-076 au 16-150

Évaluation au 04-04-2016 =	45 568 700 \$
Variation =	+208 500 \$
Évaluation au 21-06-2016 =	45 777 200 \$

9 droits de mutation à percevoir : 3 811.38 \$

Remboursements de taxes :

Luc Bouchard	: 103.37 \$ (Ch. 4645)
Jean-Yves Côté	: 76.85 \$ (Ch. 4646)
Jean-Yves Côté	: 321.90 \$ (Ch. 4647)

6.2 AVIS DE MOTION – MODIFIER LE RÈGLEMENT 14-284 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (C.M. Art. 445)

AVIS DE MOTION est donné par madame Aurore Gagné, conseillère, qu'elle verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 14-284 portant sur le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus municipaux.

Mme Aurore Gagné, conseillère fait la lecture du projet de règlement 16-304.

6.3 AVIS DE MOTION – MODIFIER LE RÈGLEMENT 12-272 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS (C.M. Art. 445)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-François Houde, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 12-272 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Petit-Saguenay.

M. Jean-François Houde, conseiller, fait la lecture du projet de règlement 16-305.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

7.1 2016:08:172 RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE ADJUDICATION DE CONTRAT ÉVALUATION MARCHANDE (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que les municipalités du Bas-Saguenay veulent créer une régie intermunicipale en service de sécurité incendie;

- CONSIDÉRANT** que chacune des municipalités doit faire l'évaluation marchande des camions, équipements incendie et de la formation;
- CONSIDÉRANT** que nous avons reçu deux soumissions et que nous voulons donner le mandat pour une évaluation complète des camions, équipements et la formation à un seul soumissionnaire;
- CONSIDÉRANT** qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme à nos demandes soit M. Luc Deladurantaye, au montant de quinze mille dollars plus taxes (15 000.00\$ plus taxes) sans possibilité de frais additionnel;
- CONSIDÉRANT** que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec recommande M. Luc Deladurantaye;
- CONSIDÉRANT** que c'est la municipalité de Petit-Saguenay qui adjudiquera le contrat à M. Luc Deladurantaye pour l'ensemble des municipalités;
- CONSIDÉRANT** que chacune des municipalités du Bas-Saguenay paiera à parts égales un montant de trois mille quatre cent quarante-neuf et vingt-cinq dollars (3000\$ plus les taxes = 3449.25\$) à la Municipalité de Petit-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accorde le contrat de l'évaluation des camions, équipements et de la formation à M. Luc Deladurantaye pour un montant de quinze mille dollars plus taxes (15 000\$ plus taxes) sans aucune possibilité de frais additionnel.

7.2 2016:08:173 RÉGIE INCENDIE DU BAS-SAGUENAY PARTAGE DES COÛTS POUR ÉVALUATION (C.M. Art. 83-204)

- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a accordé un contrat d'évaluation des équipements incendies des cinq municipalités du Bas-Saguenay dans le but de créer une régie intermunicipale en service et sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT** que les cinq municipalités se sont entendues pour partager les coûts de ce contrat de 15 000 \$ plus taxes en cinq (5) parties égales de 3000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de participer au 1/5 du coût du contrat d'évaluation des équipements incendies des cinq municipalités du Bas-Saguenay, soit pour un montant de 3000 \$ plus les taxes (3449.25 \$).

8. TRAVAUX PUBLICS

9. URBANISME

9.1 **2016:08:174 SUBDIVISION LOT 51 RANG 1 EST PETIT-SAGUENAY (51-5) CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 51 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de monsieur Jacques Gaudreault et madame Annick Guérin;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultation d'Urbanisme s'est réuni le 25 juillet 2016 et résolu de recommander au conseil municipal d'approuver cette subdivision pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 51 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, afin **de créer le lot 51-5 rang 1 Est Petit-Saguenay**, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

9.2 **2016:08:175 SUBDIVISION LOT 10-1 RANG 1 SUD ST-ETIENNE (10-1-2) CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 10-1 rang 1 Sud chemin St-Etienne, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de monsieur Olivier Boucher;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultation d'Urbanisme s'est réuni le 25 juillet 2016 et résolu de recommander au conseil municipal d'approuver cette subdivision pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 10-1 Rang 1 Sud chemin St-Etienne, au

cadastre officiel du canton Dumas, afin de créer le lot 10-1-2 rang 1 Sud chemin St-Etienne, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

**9.3 2016:08:176 SUBDIVISION LOT 53 RANG 1 EST PETIT-SAGUENAY
(53-4) CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 53 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de monsieur Richard Lemieux et madame Sharon Lynch;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultation d'Urbanisme s'est réuni le 25 juillet 2016 et résolu de recommander au conseil municipal d'approuver cette subdivision pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 53 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, afin de créer le lot 53-4 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

**9.4 2016:08:177 APPROBATION AU PIIA DEMANDE PERMIS
RÉNOVATION BRUNO BOULIANNE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que M. Bruno Boulianne a fait une demande de permis pour des travaux de rénovation de sa maison sur le lot 95 rang 1 Est Petit-Saguenay (111 rue Dumas);

CONSIDÉRANT que cette demande est située dans une zone assujettie au règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité et doit être approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a étudié les plans de ladite demande le 25 juillet 2016 et a transmis un avis de conformité au P.I.I.A. au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal approuve la demande de permis de M. Bruno Boulianne et autorise l'émission du permis.

**9.5 2016:08:178 RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ÉCOCENTRE
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire apporter des modifications et ajouts au site de l'écocentre afin de le rendre plus fonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les employés municipaux à procéder aux travaux d'amélioration du site de l'écocentre, pour y apporter les changements suivants:

- Ajout de barils pour les Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Faire une tranchée pour branches et végétaux
- Ajout d'un conteneur pour le métal
- Ajout de bacs de métal pour électronique
- Ajout d'un conteneur pour carton
- Ajout d'un conteneur pour déchets
- Rehausser le site des conteneurs à matériaux secs et métal

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**10.1 2016:08:179 MANDAT PHILÔME LAFRANCE CANDIDATURE CLUB
DES MESSIEURS, PRIX DU PATRIMOINE MRC 2016 (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT la MRC du Fjord organise depuis 2010 les *Prix du patrimoine* dont l'objectif général est de préserver et mettre en valeur les éléments matériels et immatériels de l'histoire et du patrimoine du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que pour l'édition 2016, le conseil municipal désire présenter une candidature pour le site du Club des Messieurs, qui est classé comme ayant une valeur patrimoniale supérieure par l'étude de 2013 de Patri-Arch, « Identification et diagnostic du patrimoine bâti et paysager de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal mandate M. Philôme Lafrance, directeur du développement, pour préparer et présenter la candidature du Club des Messieurs à l'édition 2016 du Prix du Patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de juillet, Groupe Environex, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois de juillet 2016.
2. En date du 29 juin, ministère des Affaires municipales, Marc-André Leblanc, Directeur du service des programmes fiscaux, transmettant un avis de dépôt de la péréquation au montant de 195 389.00\$
3. En date du 30 juin, ministère des Affaires municipales, Marc-André Leblanc, Directeur du service des programmes fiscaux, transmettant un avis de dépôt de la compensation tenant lieu de taxes des terres publiques au montant de 73 129.00\$
4. En date du 4 juillet, ministère des Affaires municipales, Marc-André Leblanc, Directeur du Service des programmes fiscaux, transmettant un avis de dépôt du 10 % résiduel de la compensation tenant lieu de taxes pour l'école du vallon pour l'année 2015, pour un montant de 670.00 \$.
5. En date du 13 juillet, MRC du Fjord du Saguenay, Monique Marier, Coordinatrice en sécurité incendie, transmettant un versement de 2522\$ pour le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
6. En date du 18 juillet, Ville de Saguenay, Christine Milliard, Technicienne en comptabilité, transmettant le rapport des amendes et frais de cour municipale pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2016 au montant de 150.00\$
7. En date du juillet, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois d'mai 2016, pour un montant de 256.30 \$.
8. En date du 1^{er} juillet, Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, SENC, Gaston Saucier, Avocats, transmettant une offre de services pour deux formations offertes aux élus et aux employés municipaux sur le code d'éthique et déontologique municipale.
9. En date du 11 juillet, ADMQ, transmettant des changements importants dans le code d'éthique et de déontologie avec le projet de loi 83.
10. En date du 18 juillet, Bulletin d'information municipale, Gaston Saucier, Avocat, transmettant les détails du projet de loi 83 concernant les importants changements au code d'éthique et de déontologie.
11. En date du 4 juillet, MRC du Fjord du Saguenay, Mme Christine Dufour, Directrice générale, transmettant l'information et informant de l'entrée en vigueur du règlement # 15-348 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC
12. En date du 5 juillet, MRC du Fjord du Saguenay, Monique Marier, Coordinatrice en sécurité d'incendie, transmettant une demande au membre du comité de sécurité incendie de la MRC afin que ceux-ci sollicitent des candidats potentiels auprès de leur directeur en sécurité incendie à se joindre au comité afin de combler un siège vacant.
13. En date du 6 juillet, MRC du Fjord-du-Saguenay, Mme Gina Bouchard, Secrétaire de direction, transmettant l'information sur le nouveau règlement sur les passages à niveau.

14. En date du 13 juillet, M.R.C du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, Directrice général, transmettant l'avis public pour l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du mois d'août 2016
15. En date du 21 juillet, Union des Municipalités du Québec, Frédérick Dion, Directeur général, transmettant l'information sur une journée de réflexion sur la sécurité ferroviaire.
16. En date du 7 juillet, Municipalité de Rivière-Éternité, Denis Houde, Directeur général, transmettant une copie de la résolution appuyant la participation de la municipalité au montage financier pour la création de la régie intermunicipale pour un montant d'environ 10 000\$
17. En date du 13 juillet, Municipalité de l'Anse-St-Jean, Daniel Corbeil, Directeur général, transmettant une copie de la résolution appuyant la participation de la municipalité au montage financier pour la création de la régie intermunicipale pour un montant d'environ 10 000\$
18. En date du 18 juillet, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, transmettant une copie du programme souvenir du déluge 1996.
19. En date du 04 juillet, ministère des Transports et Tourisme, Mesdames Anne Marie Leclerc et Johanne Dumont, Sous-ministre adjoint, transmettant l'information sur l'attribution du contrat de gestion de l'affichage touristique sera effectuer par Consortium ATR associées du Québec Inc. Signoservice Inc. Pour une durée de 3 ans.
20. En date du 4 juillet, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Marie B. Deschamps, Attachée de presse, transmettant un appel de projets concernant les systèmes de réfrigération pour aréna fonctionnant au gaz R-12 et R-22.
21. En date du 6 juillet, MRC Fjord-du-Saguenay, Bruno Lavoie, Avocat, transmettant le frais d'expertise et d'administration pour l'enfouissement des déchets au LET d'Hébertville-Station.
22. En date du 7 juillet 2016, Gouvernement du Canada et du Québec, transmettant l'ajout de nouvelles catégories de projets au fonds pour les petites collectivités.
23. En date du 11 juillet, Messieurs Gilles Potvin, Maire de St-Félicien, Jacques Asselin, Maire de La Doré et Richard Hébert Maire de Dolbeau-Mistassini, transmettant une lettre explicative sur l'évènement de la grande marche du 1^{er} mai afin de soutenir le Milieu forestier et invite toutes les municipalités à adopter le logo de Cultiver nos forêts pour la Planète.
24. En date du 14 juillet, Trane Canada ULC, Clément Villeneuve, Chargé de comptes, transmettant l'information que Trane Canada est admissible au projet concernant les systèmes de réfrigération pour aréna fonctionnant au gaz R-12 et R-22.
25. En date du 18 juillet, Rio Tinto, Étienne Jacques, Chef des opérations, Métal primaire, transmettant le rapport annuel de développement durable 2015 de Rio Tinto Aluminium Québec.
26. En date du 18 juillet, Comité de la Fête de la Vierge, Vital Houde, Président, transmettant une lettre de remerciement pour l'appui financier fourni par la municipalité.

OFFRES DE SERVICE

Wolters Klumer : Publication sur gestion efficace de la TPS et TVQ

REVUES ET PUBLICATIONS

Constructo – Bâti vert - Champions de la construction - Le Lingot – Via Bitume - la Voix du vrac – le Perséide.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Jérôme Boudreault invite toute la population au spectacle des 2 Frères le samedi 6 août à l'aréna de la Vallée et qu'il y aura un service de navette dans le village avant et après le spectacle.
- Ginette Côté donne des informes sur :
 - La demande d'aide financière pour la création de la régie en incendie a été déposée au Fonds conjoncturel de développement.
 - Félicite la population pour l'entretien de leurs terrains et rappelle de l'importance d'embellir notre village.
 - Que déjà 300 personnes de plus ont visité le bureau d'information comparativement à pareille date l'an passé.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 05, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:08:167 – 2016:08:169 – 2016:08:170 – 2016:08:171 – 2016:08:172 – 2016:08:173.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale